

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N°48/16

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 20	Votants 27
Date de Convocation	30 juin 2016		
Séance du	L'an Deux Mille Seize, le 08 juillet		
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel MACH, Maire			
Etaient présents : MM. D. MACH – J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS - Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – M. BAYLAC - LUQUET – A. CORDERO - F. VÉLU - A. FOURNIER - J.L. ENGROVA –Y. DURAND – J-P. AURIAC - D. CREN – V. GUILLEMIN - C. MARTINEZ- A. CAUVELET - M. VIDAL - M. ENGROVA - Ch.BALDO			
Absents excusés ayant donné procuration : P. DONOT à C. LEVY - A. BERNARD à J.Ch. MORICONI - S.VILA à H. BARBAROS - Y.PLANTEROSE à A. CORDERO - M. BOURSIER à M. ENGROVA - Ch. PAGES à Ch.BALDO - S. CAUSSIGNAC à Ch. QUEYRAT			
Secrétaire de Séance : Mme Catherine LEVY			

OBJET : Avant-Projet Définitif (APD) du projet de réhabilitation du Château

VU l'avant-projet définitif joint à la présente délibération ;

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a affirmé à plusieurs reprises sa volonté de réhabiliter le château en centre culturel comprenant une médiathèque, ludothèque et salle de conférence.

Dans la démarche qu'il a entreprise pour protéger et renforcer l'identité catalane du patrimoine communal, le Conseil Municipal a, dans un premier temps, confié au bureau « Bruno MORIN » le soin de procéder à une étude patrimoniale pour d'une part, réaliser le plan de l'état des lieux du Château et d'autre part, retracer à partir de documents d'archives disponibles, l'évolution historique de l'édifice pour tendre à l'évaluation précise de sa valeur patrimoniale et enfin proposer une esquisse d'aménagement du Château et de son parc en équipement public culturel adapté à la valeur patrimoniale de l'édifice.

Monsieur le Maire avait soumis à l'examen de l'assemblée en séance du 8 avril 2013 les résultats de cette étude préalable à la réhabilitation du Château de Pollestres et présenté les grandes lignes de l'esquisse établie par le maître d'œuvre. Le Conseil Municipal avait approuvé, à l'unanimité par délibération n° 34/13, l'estimation globale des travaux hors honoraires qui s'élevait à 1 377 000 €.

Il rappelle également que de nombreuses demandes de subventions ont été adressées, notamment auprès de la DRAC, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat au titre de l'article 159 de la Loi de finances pour l'année 2016, pour un montant total de travaux de 1 221 000 euros hors taxe, hors honoraires et frais de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Dès lors, le bureau d'étude a réalisé en concertation avec la Maîtrise d'ouvrage et ses représentants les éléments de mission contractuels « diagnostic », « avant-projet sommaire » (APS) et « avant-projet définitif » (APD).

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **D'APPROUVER** l'avant-projet définitif tel qu'il a été présenté ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire

Daniel MACH

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le
Publication ou Notification
Le



REÇU EN PREFECTURE

le 19/07/2016

Application agréée E-legalite.com

066-216601443-20160708-48_16-DE